



COURS EN LIGNE

DROIT DES USAGES

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence ANR-16-IDEX-0006

AVANT-PROPOS

Le présent cours en ligne est le fruit d'un travail d'équipe développé depuis 2010 au sein du Centre du Droit de l'Entreprise et depuis 2015 au sein de l'Institut des Usages de la Faculté de Droit de Montpellier. Il s'inscrit dans le cadre du projet « *Valoriser les usages* » soutenu par le Consortium MUSE, Montpellier Université d'Excellence.

Il s'adresse aux juristes, étudiants et professionnels, qui conçoivent le Droit non seulement comme un ensemble de règles dotées de sanctions judiciaires mais comme un système visant à organiser les relations humaines.

Le présent cours poursuit deux objectifs :

- le premier est de rappeler que les usages font partie du Droit, comme en témoigne un régime technique rarement enseigné; ... ce qui nous conduit au deuxième objectif...
- celui-ci consiste à présenter une méthode de traitement simple et nouvelle des usages fondée sur l'étude successive de leur formation, de leur application et de leur disparition.

Face à la plupart des questions juridiques, il nous semble nécessaire de compléter l'analyse juridique classique fondée sur les textes et la jurisprudence par ce traitement attentif aux usages. Ignorer cet autre Droit laisse subsister un angle mort inquiétant dans sa documentation et à se priver d'une mine d'arguments. A l'inverse, ce complément est porteur d'une réelle plus-value pour la prestation juridique dans un cadre interne ou international. Ces nouvelles prescriptions enrichissent et affinent les analyses juridiques. Elles sont en outre la marque d'un professionnalisme de la part des juristes, qu'ils exercent en qualité de négociateur, rédacteur, conseil, plaideur, médiateur, arbitre ou consultant.

Aux étudiants d'apprécier et de nous faire part de leurs observations sur le site *bibliothèque-des-usages.cde-montpellier.com...*

Aurélie Brès
Lise Chatain
Pierre Mousseron

DROIT DES USAGES

Sommaire¹

Introduction

- A – Définition du Droit des usages*
- B – Opportunité du Droit des usages*
- C – Régime juridique applicable*

I – La formation des usages

- A – Les éléments objectifs*
- B – Les éléments subjectifs*

II – L’application des usages

- A – La nature des usages*
- B – La preuve des usages*
- C – Les effets des usages*
- D – La transmission des usages*
- E – La modification des usages*

III – La disparition des usages

- A – Les causes de la disparition*
- B – Les conséquences de la disparition*

1

Ce cours a été élaboré par Aurélie Brès et Lise Chatain, Maîtres de Conférences à la Faculté de Droit de Montpellier et Pierre Mousseron, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier.

Il s’inspire de l’ouvrage *Les usages : l’autre Droit de l’entreprise*, LexisNexis 2014, Collection Droit & Professionnels rédigé avec le concours de Marie Bourdeau, Maître de conférences à l’Université de Perpignan Via Domitia, Aurélie Brès, Lise Chatain, Philippe Grignon, Maîtres de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier, Serge Kablan, Professeur agrégé, Université Laval (Québec), Arthur Oulaï, Professeur agrégé, Université de Sherbrooke (Québec), Sébastien Praicheux, Docteur en droit, Avocat à la Cour (Clifford Chance Europe LLP) et Lucie Vincens, Avocat à la Cour (Actance Avocats).